

# ACADEMIE DE NANTES

## ORIENTATIONS POUR LA PREPARATION DE L'EPREUVE PONCTUELLE DU CAP EN HISTOIRE-GEOGRAPHIE EMC A L'ATTENTION DES FORMATEURS ET DES EXAMINATEURS POUR LA SESSION DE JUIN 2018

*Inspection Lettres, Histoire-Géographie, Enseignement moral et civique*

Février 2018

Le programme de CAP à mettre en œuvre est le **programme officiel d'Histoire-Géographie et d'Education civique, BOEN N° 8 du 25 février 2010**, applicable depuis la rentrée de septembre 2010 dans lequel le programme d'enseignement moral et civique (EMC) s'est substitué à l'éducation civique à la suite de la parution du **BO spécial n°6 du 25 juin 2015**.

Voir aussi le **BO n°2 du 12 janvier 2017** : Certificat d'aptitude professionnelle et enseignement général. Unités générales et modalités d'évaluation : modification

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=111238](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=111238)

### 1. La formation et la mise en œuvre de ce programme

La présence de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique dans les programmes et à l'examen du CAP correspond au souhait de donner aux apprentis et aux adultes en formation une ouverture culturelle et une réflexion citoyenne.

Le traitement des thèmes inscrits au programme se module en fonction des structures de formation et des horaires qui leur sont attribués et doit respecter les obligations officielles, à savoir le traitement de trois sujets d'étude en Histoire et en Géographie. Sujets d'étude et situations doivent être abordés de manière problématisée et susciter la curiosité et l'intérêt des apprentis et des adultes en formation. La durée consacrée à chacun peut être variable.

Pour l'EMC, le programme propose quatre thèmes : « La personne et l'État de droit », « Égalité et discrimination », « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » et « Pluralisme des croyances et laïcité ». Trois thèmes au moins seront abordés parmi les quatre proposés et le thème intitulé « Exercer sa citoyenneté dans la République française » est obligatoire. La durée officielle consacrée est de 14 heures annuelles en formation initiale sous statut scolaire. Elle sera adaptée en formation initiale par apprentissage en fonction des structures.

On privilégiera des démarches favorables à l'acquisition de connaissances et de compétences. On développera une réflexion sur les grands enjeux géopolitiques, économiques, sociaux et environnementaux du monde, et sur le rôle que l'apprenti ou l'adulte en formation peut y jouer. Pour l'EMC, il est essentiel de construire cet enseignement en associant étroitement les connaissances aux compétences du programme.

Il est dès lors souhaitable que la formation en Lettres et en Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique soit assurée par le même formateur de façon à garantir la cohérence des enseignements et de l'évaluation.

### 2. L'évaluation en contrôle ponctuel

#### La composition du dossier

Le dossier comporte **un titre, une question** (problématique) et au maximum **3 ou 4 documents** de nature variée permettant d'y répondre (textes, cartes, images, statistiques...), que l'apprenti doit choisir, soit dans un ensemble documentaire fourni par le formateur, soit dans des livres, des manuels ou d'autres supports. Le travail peut se faire individuellement ou en groupe. Il est exclu de se lancer dans une recherche documentaire longue.

**Le dossier doit se référer explicitement aux sujets d'étude, aux situations du programme et aux orientations et mots clés qui s'y rapportent. Le choix précis de la situation historique ou géographique**

**présentée s'inscrit dans ce cadre.** Il comporte une courte analyse écrite sur laquelle l'apprenti ou l'adulte en formation s'appuie au moment du passage de l'épreuve.

Pour que le candidat ne soit pas pénalisé au moment de l'épreuve, **il est impératif qu'il se présente avec deux dossiers conformes** (un en Histoire, un en Géographie).

**Si les documents sont toujours de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...), « un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique. »**

**Un dossier conforme :**

- Se réfère explicitement à **l'un des sujets d'étude et à une situation** du programme,
- Comporte **un titre** et répond à **une problématique** exprimée sous la forme d'une question adaptée au niveau d'exigence du CAP et conforme à l'esprit et aux attentes du programme,
- Comprend **3 ou 4 documents de nature variée** (textes, cartes, images, statistiques...) dont **les sources** sont impérativement indiquées,
- Propose **une courte analyse écrite** des documents qui répond *in fine* à la problématique sur laquelle l'élève, l'apprenti ou l'adulte en formation s'appuie au moment du passage de l'épreuve,
- **Ne dépasse pas trois pages** (hors page de garde, qui doit faire apparaître le sujet d'étude invoqué et la situation traitée).

#### L'épreuve orale

Le candidat doit se présenter avec ses **deux dossiers en double exemplaire** (candidat + examinateur).

*Un candidat avec un seul dossier ou des dossiers hors programmes ne peut être interrogé sur celui-ci ou ceux-ci. L'examineur propose alors un dossier relatif à une situation historique ou géographique comportant un sujet (un titre, une question) en lien avec les programmes et deux documents qui peuvent être mis en relation.*

**Les temps réglementairement prévus** (5 minutes d'exposé et 10 minutes au maximum d'entretien) **doivent être respectés**. Dans le cas où le dossier est fourni par l'examineur, il n'y a pas de temps spécifique de préparation.

**L'évaluation est globale.** On trouvera, dans la fiche d'évaluation, les critères qui doivent être pris en compte. Ces critères ne concernent que la prestation orale ; **le dossier lui-même n'est pas pris en compte dans l'évaluation certificative.**

On est attentif à la capacité de l'élève à **présenter la question**, à **justifier le choix des documents** et à **répondre à la question posée** en s'appuyant sur les documents et sur des connaissances.

A l'issue de l'entretien, **la note n'est pas communiquée au candidat.**

Tous les documents nécessaires (programmes, fiches d'évaluation, etc.) sont disponibles dans la rubrique **Lettres-Histoire** du site académique (onglet « classes de CAP ») :

<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/lettres-histoire/cap-1089664.kjsp?RH=1352884328376>

Les inspecteurs de Lettres Histoire-Géographie EMC